



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N° 378-2024, 379-2024, 380-2024 ET 381-2024

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 5 août 2024, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté les règlements suivants :

- Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme N° 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM)
- Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage N° 234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM)
- Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction N° 236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine
- Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats N° 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine

L'objet de ces règlements est d'apporter des modifications au plan d'urbanisme et aux règlements de zonage, de construction et sur les permis et certificats afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi.

Ces règlements sont disponibles à mon bureau situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Ils sont également disponibles sur le site Internet du Village au www.abercorn.ca.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 20 août 2024, date d'émission des certificats de conformité de la MRC Brome-Missisquoi.

Donné à Abercorn, ce 28 août 2024



Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim